

DU CM : REUNION du 24 aout 2018

Le Conseil municipal s'est réuni en assemblée ordinaire à la salle de la Mairie, sous la présidence du Maire Franck BELTRAME, le vingt quatre août 2018, à 20 heures 30, à la Mairie de SIONVILLER.

Date de la convocation : 14.08.2018

Etaient présents : Mrs FRANCK BELTRAME, REGIS BUTLINGAIRE, CHRISTIAN DARNOIS, JEAN PIERRE DEVOISE, JEAN- LUC GRAVEL, STEPHANE KOUIDER, Patrice MARQUIS et Mmes Sylvie CURIN et PATRICIA MALGRAS.

Etaient absents : JOSEPH JACOBS, Eric ROMAC (excusés),

Procurations données : Eric ROMAC à JEAN PIERRE DEVOISE, Joseph JACOBS à Patrice MARQUIS.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de voix : 11

Le quorum étant atteint, Mme MALGRAS Patricia a été désignée comme secrétaire de séance.

○ **RECENSEMENT POPULATION 2019 : nomination agent**

coordonnateur et agent recenseur

DELIBERATION N°16

Le recensement de la population se fera du 17.01.2019 au 16.02.2019, il convient de nommer un agent coordonnateur et recenseur

Le conseil, après délibération décide de nommer Mme BIRELLO Béatrice comme agent coordonnateur et Mme DUBOIS Fatima comme agent recenseur. Ces 2 personnes suivront les formations adéquates
A l'unanimité

○ **LOC SALLE : tarif extincteur**

DELIBERATION N°17

Lors de la vérification des extincteurs par une personne habilitée, on s'est aperçu que l'extincteur de la salle avait été complètement vidé donc hors d'usage alors qu'il n'y a eu aucun sinistre. La personne en charge des locations fait désormais un contrôle des extincteurs à chaque location et le conseil municipal décide à l'unanimité de facturer en plus du tarif de la location une somme de 50€ (par extincteur) supplémentaire pour une utilisation non justifiée de l'extincteur.

A l'unanimité

○ **DEMATERIALISATION : autorisation de signature au Maire pour la convention avec la préfecture**

DELIBERATION N°18

Vu que la commune de Sionviller souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la Préfecture, le conseil après délibération autorise le Maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes administratifs et budgétaires à la Préfecture de Meurthe et Moselle.

○ **TAXE D AMENAGEMENT : voir exonération**

DELIBERATION N°19

Le conseil, après délibération décide de modifier les délibérations n° 31 initialement prise le 25.11.2011 et n° 39 prise le 31.10.2014 en maintenant le taux de 3% sur l'ensemble du territoire de la commune mais en instituant une exonération en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme :

-exonération totale sur les abris de jardin et serres soumis à déclaration préalable.

Décision prise à l'unanimité

○ **TRAVAUX CHEMIN DU PONCET**

DELIBERATION N°20

Le conseil, après délibération décide d'accepter le devis THIRIET d'un montant de 4 140€ht pour les travaux d'accotement du chemin du Poncet. Ce dossier avait été préalablement vu avec la commission des travaux.

A l'unanimité

○ **VOIR VEOLIA ET SYNDICAT DES EAUX POUR ENTRETIEN RESEAUX ET BOUCHES A CLEF**

Un conseiller demande à la commune d'informer Véolia via le syndicat des eaux afin qu'il applique la convention qui lie le concessionnaire au syndicat des eaux concernant l'entretien du réseau, ce qui implique une manipulation régulière des bouches à clef, purges et vidange ainsi que la réparation de celles qui ne sont plus opérationnelles. Après consultation, il s'avère que cette prestation n'est pas dans notre contrat. Le conseil décide de ne pas donner suite à cette demande.

○ **DEVENIR TERRAIN DEVANT CHEZ TROGER**

DELIBERATION N°21

Le Maire informe le conseil de la demande de l'acquéreur de l'habitation de Mme TROGER, ce dernier souhaite régulariser la situation de l'usoir devant sa maison.

Le conseil décide de ne pas donner suite et de maintenir en l'état d'utilisation actuelle cet usoir.

A l'unanimité.

○ **REGLEMENTATION VITESSE DANS LA COMMUNE**

Le Maire informe d'un courrier reçu d'un habitant pour une limitation de vitesse à 30 km/h dans la rue du village. Les conseillers délibèrent et cette demande est refusée à la majorité.

Pour : 3, contre : 8

○ **COMPTEUR LINKY**

Après renseignement, une commune ne peut pas se positionner légalement contre la pose des compteurs linky.

○ **Questions et infos diverses**

○ **FONCTIONNEMENT DE LA STEP**

L'inauguration a eu lieu fin juillet, la STEP ne fonctionne pas encore à 100%. La commune étudiera les possibilités de déconnexion quand toutes les autres factures des travaux seront réglées.

○ **INFO BRULAGE DES DECHETS ET PROPRETE**

Les déchets verts doivent être amené à la déchetterie

○ **ETANG**

L'ALPP demandera un devis pour le curage de l'étang et ses abords.

○ **A mettre au prochain conseil : signalisation au sol 50**

○ **Pose d'une antenne téléphonique sur Crion qui concernera les 2 communes.**

Fin de la séance 23h30

Le Maire, Franck BELTRAME

Liste des membres présents et signatures

Franck Beltrame	Jean-Pierre Devoise	Patricia Malgras
Régis Butlingaire	Jean-Luc Gravel	Patrice Marquis
Sylvie Curin	Joseph Jacobs (absent)	Eric Romac (absent)
Christian Darnois	Stéphane Kouider	
TRANSMIS S. PREF : 28.08.2018 AFFICHEE A LA PORTE DE LA MAIRIE : 27.08.2018		